

en direct... de la chambre

Lettre d'information des agriculteurs du Lot-et-Garonne - Février 2009 n°28



Edito « **En Direct...** »

Le cycle infernal des trois ans

Une fois encore, l'agriculture et les agriculteurs du Lot-et-Garonne vont payer un lourd tribut. 2009 n'aura pas attendu quatre semaines, que les éléments déchaînés auront mis à bas tous les espoirs fondés dans cette nouvelle année.

Après 1999, 2003, 2006, nous voici une fois encore confrontés au pire, à l'indicible, au terrible choc d'assister, impuissants, à la destruction massive de nos cultures, de nos outils de travail et de la foi que nous mettons dans notre métier.

Pourtant, il faudra retrouver du courage et relever la tête, comme nous l'avons toujours fait. La tempête du 24 janvier vous l'a prouvé, vous n'êtes pas seuls. Dès l'après-midi du cataclysme, les salariés de la Chambre d'Agriculture se sont mobilisés en cellule de crise pour recueillir vos témoignages, vos besoins et parfois même votre désespoir.

Dès le lundi 120 militaires et pompiers étaient sur le terrain pour parer à l'urgence, le relevage des serres abritant la fraise et à la salade. Le GERPA (Groupement d'Employeurs Tempête de la Chambre d'Agriculture) financé avec le concours des conseils Régional et Général, était également sur le pied de guerre avec une centaine de jeunes venus d'Agen et de Fumel pour vous aider sur vos exploitations.

De même grâce à la Mutualité Sociale Agricole, les Chemins Verts de l'Emploi étaient présents. Sans parler des bénévoles, souvent non-agriculteurs, qui spontanément ont offert leur aide.

Je les remercie tous d'avoir réagi très vite et de s'être montrés solidaires des agriculteurs du Lot-et-Garonne.

Quel réconfort pour nombre d'entre-vous de s'être sentis entourés, pris en compte, considérés. Certains n'ont d'ailleurs pas hésité à nous le dire. Malheureusement tout le monde n'a pu être servi en temps et en heure à la hauteur des besoins.

Si l'agriculture de notre département est lourdement affectée par cet événement dramatique, j'ai également une pensée pour toutes les autres victimes de cette tempête, tant professionnels que particuliers.

A ce jour, c'est tout le Sud-Ouest de la France qui souffre, c'est toute une économie qui doit se reconstruire.

Michel de Lapeyrière,
Président de la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne



Gérer l'urgence

Dès le lundi 26 janvier, Michel de Lapeyrière, a écrit aux Conseils Régional et Général pour demander un accompagnement financier destiné à financer le GERPA et l'Association Plan Rouge Agricole. Groupement d'employeurs « tempête », le GERPA gère des équipes de salariés dans le nettoyage et la remise en état des exploitations agricoles. L'Association Plan Rouge gère pour sa part la «partie bénévoles».

D'autre part, le Président de la Chambre d'Agriculture a adressé au Préfet et au Président du Conseil Général, une demande de RMI dérogatoire destiné aux agriculteurs en difficulté.

Comme ils y ont répondu favorablement en 2003 et 2006, c'est avec confiance que nous attendons leur réponse et les en remercions à l'avance.

**en direct.. de la
chambre d'agriculture**

est édité par Publications Agricoles, 51, rue Albert Camus BP 131 F - 47004 Agen cedex - Tél. 05 53 77 83 70 - ISSN : 1265-5600 - Directeur de Publication : M. de Lapeyrière - Rédaction : E. Uminski - Impression : IGS Agen - Tél. 05 53 48 20 30 - Dépôt légal 2218 - N°28 - Février 2009

Dégâts

Une Première estimation

Une semaine après la tempête du 24 janvier dernier, voici une première estimation des dégâts sur l'agriculture lot-et-garonnaise.

Serres

En Lot-et-Garonne, ce sont les serristes (tunnels de 5 m et 9 m) qui ont le plus souffert de la tempête.

Nous estimons que 350 ha de tunnels (sur les 500 ha du département) ont été endommagés, voire complètement détruits.

L'urgence est de les débarrasser et de les remonter pour protéger les cultures en place (fraise et salade).

En revanche, les serres «cathédrale» et double parois ont peu ou pas souffert.

Tabac

90% des séchoirs à tabac ont été touchés à des degrés divers (50 ha de séchoirs), et il faut les remettre en route rapidement pour les semis de fin février.

Arboriculture

L'arboriculture (pruniers, kiwi, pommiers, noyers, noisetiers) a un peu souffert, mais dans des proportions moindres (filets para-grêles, arbres détruits ou tordus...).

En pruniers d'ente, la tempête a frappé

l'ensemble de la zone de production Sud-Ouest, avec des dommages très dispersés, souvent quelques arbres cassés ou renversés dans de très nombreux vergers. Toutefois, on constate des dégâts importants dans quelques zones relativement restreintes.

Quelques premiers sondages du Comité Economique du Pruneau laissent penser que l'étendue des dégâts pourrait concerner environ 50 à 60 000 arbres, soit un tiers environ de l'amplitude de la tempête de 2006, mais avec un nombre d'arbres à relever quasiment identique, autour de 30 000. Toutefois l'avancement de la saison fait que l'urgence est un peu moindre qu'en 2003 et 2006, ce qui devrait réduire la difficulté de l'intervention.

Elevage

Au niveau des élevages, quelques bâtiments ont été endommagés (toitures partiellement envolées, quelques bâtiments de volailles ont explosé avec les pertes en conséquence) mais les handicaps majeurs ont été l'absence d'électricité et d'eau, qui ne sont pas encore totalement résolus. Les groupes électrogènes ont manqué.

Peupliers

La peupleraie de la vallée de la Garonne est détruite au moins à 50%, la forêt de pins maritimes de notre secteur landais est touchée comme en Gironde et dans les Landes.

Les moyens humains

Armée et pompiers ont été disponibles (environ 120 hommes). Nous avons fait appel à la solidarité (30 bénévoles se sont manifestés) et réactivé un groupement d'employeurs spécial «tempête» qui emploie déjà 100 salariés pour lesquels nous espérons la prise en charge des salaires par les collectivités territoriales.

Le tout est coordonné par une cellule de crise au sein de la Chambre d'Agriculture, activée dès samedi 24 après-midi (10



L'agriculture lot-et-garonnaise une fois de plus gravement touchée par les intempéries...



Dès le samedi 24 janvier, la cellule de crise de la Chambre d'Agriculture a été activée.



collaborateurs de la chambre instantanément mobilisés), qui travaille tous les jours depuis et qui sera encore active dans les semaines à venir.

**Pour contacter la cellule de crise :
Tél. 05 53 77 84 25**

Tout au long de la semaine, les élus de la Chambre d'Agriculture ont été présents sur le terrain, notamment avec le Préfet et le DDEA.



Pompiers, militaires, jeunes de Montanou et de Fumel, Chemins Verts de l'Emploi, bénévoles... La solidarité n'est pas un vain mot !



Au secours des agriculteurs

La Chambre d'Agriculture a réactivé le Groupement d'employeurs Tempête (ou GERPA) qui emploie des salariés volontaires pour aider à réparer les dégâts sur les exploitations agricoles. Dans ce contexte la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne souligne la mobilisation exemplaire des jeunes des quartiers d'Agen (Montanou) et de l'agglomération fuméloise qui, comme à chaque catastrophe, sont parmi les premiers à se porter volontaires.

De même, les Chemins Verts de l'Emploi de la Mutualité Sociale Agricole se sont immédiatement proposés pour venir en aide les agriculteurs. Des bénévoles, souvent non-agriculteurs, se sont également fait connaître auprès de la cellule de crise pour donner un coup de main aux saisonniers. A cela s'ajoutent les pompiers et militaires qui étaient présents sur le terrain dès le lundi matin. Enfin par solidarité, l'entreprise L&L a proposé de mettre gracieusement une dizaine de salariés à disposition des agriculteurs. Merci à tous pour aujourd'hui et pour demain!



Gestion des Déchets de l'Exploitation



• En ce qui concerne les plastiques Agricoles : Films de serres > 120µ , films de paillage :

- Ramasser les plastiques en enlevant un maximum de corps étrangers (pierre, bois, pièces métalliques),
- Les trier par catégories (serres ou paillages), bien séparer les 2 types de plastiques,
- Plier les plastiques en accordéon ou les rouler, les ficeler pour les maintenir en balles ou paquets,
- Stocker les plastiques sur l'exploitation dans un premier temps.

Appel au Volontariat

L'agriculture du Lot-et-Garonne a subi, à nouveau, une catastrophe climatique de grande ampleur, aux graves conséquences économiques. La Chambre d'Agriculture mobilise l'ensemble de son personnel pour apporter son appui aux agriculteurs sinistrés.

Le numéro d'appel 05 53 77 84 25 est à la disposition :

Les plastiques de couverture de serres sont repris gratuitement au Centre de Tri de Nicole. Les distributeurs mettront des bennes à disposition des agriculteurs pour collecter ces plastiques dans un 2ème temps

• Fer

Les déchetteries industrielles récupèrent le fer :

- Déchetteries Tovo à Boé
au 05 53 68 33 42.

- Rabié à Sainte-Livrade
au 05 53 01 02 04.

- TGE Sainte Bazeille
au 05 53 84 81 38.

• Amiante

Attention, prenez des précautions pour le démontage.

TGE Sainte-Bazeille
au 05 53 84 81 38.

SMAV ALBIE Monflanquin
au 05 53 49 56 50.

- Des agriculteurs ayant subi de dégâts,
- De toute personne (agriculteur ou non), volontaire pour aller aider les agriculteurs sinistrés.

Devant une telle catastrophe, qui a et aura de graves répercussions économiques et sociales, la solidarité de chacun est nécessaire.

Calamités agricoles Que faire ?

Si vous êtes victimes d'une catastrophe climatique, voici les démarches à effectuer immédiatement :

1- Téléphonnez au Maire de votre commune afin qu'il prévienne la D.D.E.A.
Vous pouvez également prévenir directement la D.D.E.A. au 05 53 69 80 20, ainsi que la Chambre d'Agriculture, au numéro d'urgence 05 53 77 84 25, qui relayera et appuiera l'information auprès de l'administration.

2- Téléphonnez à votre assurance, si vous êtes assuré.

3- Répertoirez sur papier libre tous les dégâts dont vous êtes victime. Ce document servira d'argument à votre maire pour la déclaration de votre commune en calamités agricoles. D'autre part, ce document vous sera d'une aide précieuse pour remplir le dossier concerné lorsque votre commune sera déclarée en calamités agricoles.

4- Prenez des photos de tous les dégâts dont vous êtes victime.

5- Si vous commencez à nettoyer et remettre en état avant que votre secteur soit déclaré en calamités agricoles, conservez toutes les factures concernées.

6- Si votre secteur est déclaré en calamités agricoles par le Comité National de l'Assurance en Agriculture vous devrez aller chercher un dossier en Mairie qui comprend une notice, une fiche d'identification du demandeur, une fiche pertes de récolte, une fiche pertes de fonds, une attestation d'assurances.